



Projets éoliens de la Plaine d'Aunis

3^{ème} réunion de partage sur le projet de circuit-court énergétique – Compte-rendu

Salle des éoliennes de Saint-Médard-d'Aunis

Judi 20 octobre 2022



Sommaire

1. Introduction	3
2. Les participants	5
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges	6
4. Le plan d'action	21
5. Contacts	23



1. Introduction

Depuis 2016, le développeur Eolise étudie la possibilité de développer 4 parcs éoliens en Charente-Maritime. Les projets comprennent 21 éoliennes réparties sur 8 communes des intercommunalités de La Rochelle, d'Aunis Atlantique et d'Aunis Sud.

Les quatre projets ont été déposés en préfecture et sont actuellement en instruction. Deux d'entre eux ont été déposés début 2020 : les projets éoliens nord N11 et de l'Aubertière. La phase d'enquête publique du projet éolien de l'Aubertière s'est achevée le 28 septembre. Les deux autres projets ont été déposés aux services de la préfecture début 2022. Ce sont les projets de Loiré et de Puyvineux.

Pour construire ce projet de circuit-court énergétique avec le territoire, les équipes d'Eolise et de Demopolis Concertation ont organisé deux groupes de travail (en novembre 2021 et en mars 2022) lors desquels les habitants ont pu échanger avec les porteurs des projets, se renseigner sur l'éolien et sur le circuit-court énergétique et donner leur avis sur ce dernier. De ces deux groupes de travail ont émergé des propositions prises en compte par Eolise. Vous pouvez retrouver [les comptes-rendus de ces réunions sur le site Internet du projet](#).

Pour cette réunion de partage, Eolise a fait appel à [l'association Atlantech](#). L'association Atlantech est un réseau d'acteurs ayant pour vocation de développer des actions autour du thème de l'efficacité énergétique en milieu urbain. L'association favorise par ses actions la mise en place d'un territoire zéro carbone en développant entre autres les énergies renouvelables, avec de l'autoconsommation lorsque cela est possible. Dans ce cadre, une des actions menées par Atlantech est la création d'un quartier urbain bas carbone où les habitants consomment de l'électricité provenant d'un circuit-court énergétique. L'association Atlantech nous a présenté cette expérience d'autoconsommation locale et en service et nous a apporté des éléments concrets sur les projets de circuit-court énergétique. C'est dans ce cadre que nous nous sommes retrouvés jeudi 20 septembre 2022 de 18h30 à 20h30 dans la salle des éoliennes de Saint-Médard-d'Aunis.



Les objectifs de cette réunion de partage étaient de :

- Échanger autour des actualités de l'énergie,
- Poursuivre la pédagogie autour du projet en circuit-court énergétique,
- Avoir des retours d'expériences de projets de circuit-court énergétique.

Vous trouverez ci-après un résumé des différents supports d'information présentés, la synthèse des échanges comprenant les questions et les remarques des participants avec les réponses apportées par le développeur Eolise et l'association Atlantech. Ces éléments sont structurés par thématique.

2. Les participants

Cette réunion de partage sur le sujet du circuit-court énergétique a rassemblé 16 personnes sur les 25 inscrits :

- BARILLER Anthony,
- BAUPET Michel,
- BONNET Henri,
- BOUCHET Elizabeth,
- DESCAMPS Anne-Sophie,
- DOUNIES Isabelle,
- GENTET Patrick,
- JOUSSE Josiane,
- MARCHAIS Jean-Marie,
- MARIUS Sylvie,
- PLISSON Coralie,
- RANDE Pierre,
- RIBE Pauline,
- SCHOENZETTER Arnaud,
- TALLEUX Pierre-Marie,
- TARAUX Benoit.

Les équipes d'Eolise, de l'association Atlantech et de Demopolis Concertation étaient présentes afin de répondre au mieux aux questions des riverains :

Eolise :

- SIROT Lucie, Cheffe de projet éolien,
- WAMBRE Baptiste, Responsable développement.

Association Atlantech :

- ORMAZABAL Sarah, Cheffe de projet énergies renouvelables

Demopolis Concertation :

- GONZALEZ Mathilde, Consultante,
- JANIN Maël, Consultant,
- VIALLE Charline, Cheffe de projet.



3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

Les participants à la réunion de partage ont eu l'occasion de s'informer sur le projet de circuit-court énergétique porté par Eolise et sur le projet de circuit-court énergétique déjà en fonctionnement du pôle Atlantech. Nous avons relevé l'ensemble des questions qui ont été posées lors des échanges.

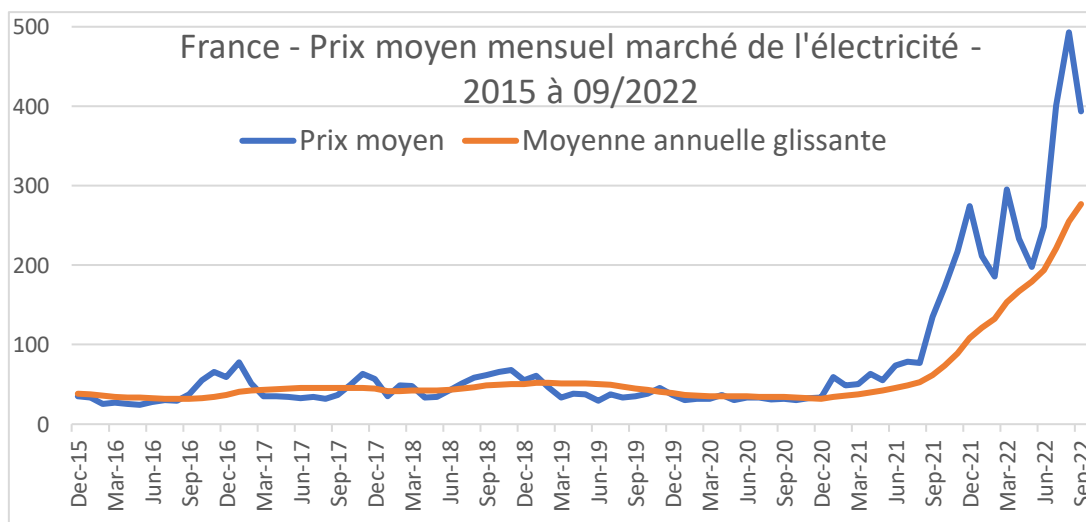
Ce support est consultable sur la plateforme participative du projet à l'adresse suivante : www.eoliennes-plainedaunis.fr/les-documents-utiles

Si vous ne trouvez pas toutes les réponses que vous attendiez dans ce compte-rendu, vous pouvez consulter les comptes-rendus des réunions précédentes, les lettres d'information ou la FAQ (Foire aux questions) sur le site Internet des projets de la Plaine d'Aunis (<https://www.eoliennes-plainedaunis.fr/presentation-du-projet/>).

3.1 Échanger autour des actualités de l'énergie

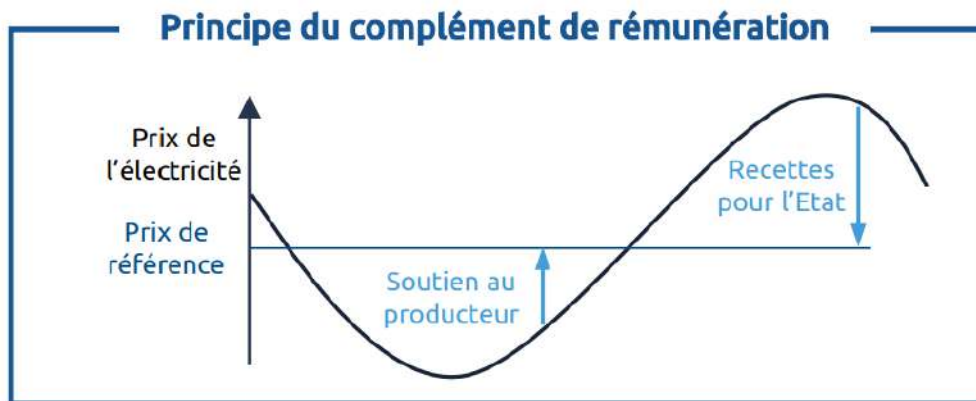
En France, l'énergie éolienne est la 3^{ème} des énergies les plus utilisées, après l'énergie nucléaire et l'énergie hydraulique. Cette énergie est donc essentielle dans le mix énergétique français et elle représente environ 8% de la consommation électrique française en 2021.

En plus de son importance dans notre consommation, c'est aujourd'hui une énergie qui est une source de revenu pour l'État. Les prix de l'énergie ont augmenté en France à cause du climat géopolitique actuel et de l'arrêt de 40 à 60% de notre parc nucléaire. Vous pouvez voir l'augmentation des prix de l'électricité sur le marché en France de fin 2015 à septembre 2022 :



Il faut savoir que l'éolien bénéficie du complément de rémunération fixé par appel d'offre. Le prix moyen du dernier appel d'offre est de 67,5€/MWh. À titre de comparaison, le prix moyen sur le marché français d'octobre 2021 à septembre 2022 était de 277€/MWh. Or, la différence de prix entre le prix moyen d'un appel d'offre et celui sur le marché français revient en grande partie à l'État. C'est d'ailleurs ce phénomène qui finance en partie le bouclier tarifaire mis en place par l'État sur l'électricité provenant de sources d'énergie dont les prix ont augmenté dernièrement.

Ci-dessous vous pouvez voir le schéma expliquant que si le prix de l'électricité dépasse son coût, alors la filière éolienne rembourse de l'argent à l'État :



On estime que la filière éolienne (terrestre et en mer) reversera 4 milliards d'euros à l'État en 2022 et 3,6 milliards en 2023.

Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

Question d'un participant : « Pourquoi le prix de l'électricité augmente-t-il ? Je pensais que la France était un pays exportateur d'électricité en Europe. »

Réponse d'Eolise : Certes, la France est historiquement exportatrice d'électricité pour les pays européens. Traditionnellement, le pays exporte plus qu'il ne consomme grâce à l'énergie produite par le parc nucléaire. Aujourd'hui, nous connaissons 2 événements concomitants :

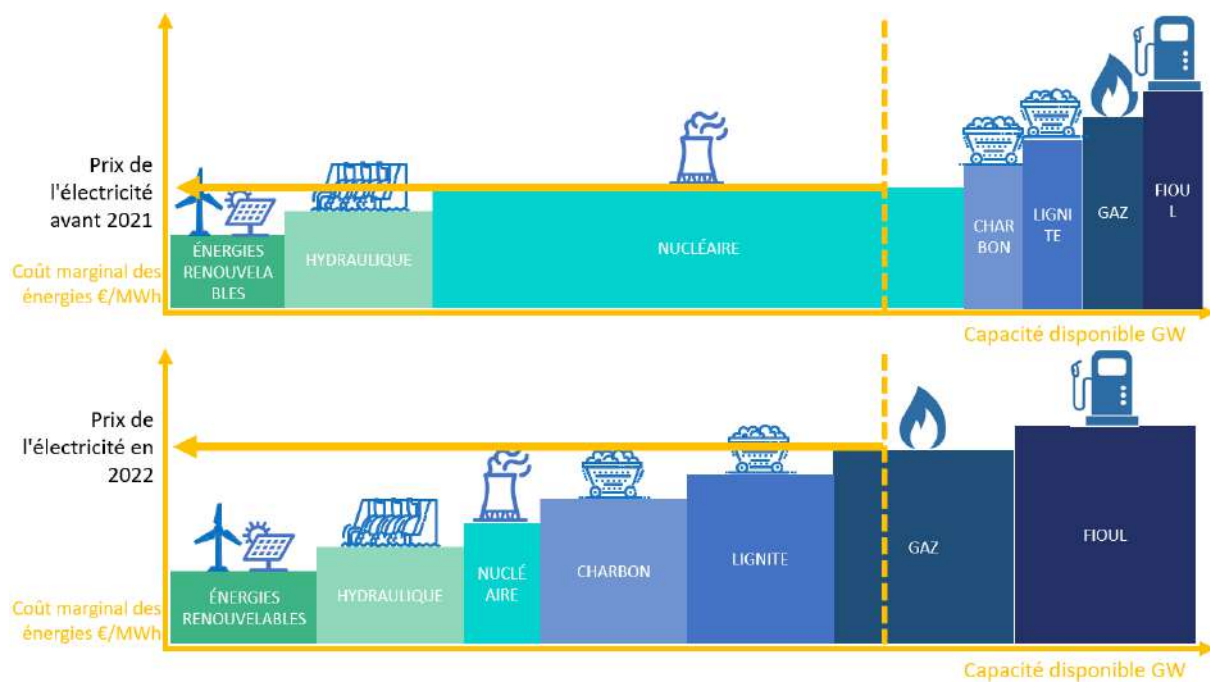
- L'arrêt de centrales en raison de problèmes détectés et les maintenances repoussées après le COVID-19 (environ 50% du parc nucléaire ne fonctionne pas actuellement, de nouvelles installations sont certes prévues mais elles ne seront pas fonctionnelles avant 2035),
- Le contexte géopolitique actuel dans l'est de l'Europe qui a conduit à l'augmentation du prix du gaz. Effectivement, les principaux fournisseurs de gaz se trouvaient dans l'est et les marchés ont été perturbés du fait de la guerre entre la Russie et l'Ukraine ; cela a donc eu des conséquences sur les prix du gaz et donc par ricochet de l'électricité.

Le premier événement explique pourquoi la France importe de l'électricité depuis 2021, quant au second, il justifie l'augmentation des prix de l'électricité. C'est pour ces raisons que votre facture d'électricité sur le mois augmente.

Question d'un participant : « Pourquoi le prix de l'électricité et celui du gaz sont-ils toujours corrélés ? »

Réponse d'Eolise : Le prix de l'électricité dépend de la manière dont l'énergie est produite. Les énergies nucléaire et renouvelable sont peu chères, donc si le pays parvient à fonctionner en utilisant que ces sources énergétiques, alors le prix de l'électricité est peu élevé. A l'inverse, si le pays a besoin de produire de l'énergie à base de charbon ou de gaz, alors cette énergie étant plus chère, le prix de l'électricité l'est aussi. Cette forte corrélation est due à la logique du « merit order » qui consiste à caler les prix sur le cout marginal de la dernière source d'énergie appelée, généralement une centrale gaz en période de forte consommation. La volatilité des prix tient donc également à la disponibilité des autres systèmes de productions : nucléaires ou renouvelables.

Vous trouverez ci-joint un schéma expliquant pourquoi le prix de l'électricité est aujourd'hui corrélé à celui du gaz en France :



3.2 Le projet en circuit-court énergétique

Le projet de consommation en circuit-court énergétique proposé par la société Eolise vous permettrait de consommer directement de l'électricité renouvelable produite localement. Cette consommation se fera en temps réel grâce à un contrat passé entre le producteur de l'électricité de l'éolienne et les consommateurs. Lorsque l'éolienne fonctionne, vous utilisez l'électricité qu'elle produit, lorsqu'elle ne tourne pas, vous utilisez l'électricité traditionnelle (celle produite par les énergies renouvelables, l'énergie hydraulique, l'énergie nucléaire...).

Voilà un schéma montrant que votre habitation serait reliée au réseau existant avec 2 sources différentes. Il n'y a donc qu'un seul réseau, mais 2 contrats liés aux 2 sources d'énergie. Le premier est dédié à l'éolienne (à gauche du schéma) et le second couvre la consommation du foyer lorsque l'éolienne ne produit pas :



À préciser que cette opération est avant tout virtuelle. Elle est permise grâce à un compteur communicant qui gère une opération de recouvrement entre la consommation du foyer et la production de l'éolienne.

C'est l'éolienne E4, soit l'éolienne la plus au sud de la commune de Saint-Médard-d'Aunis qui serait réservée à l'autoconsommation, c'est-à-dire à la consommation des riverains, puis des intercommunalités et enfin des petites entreprises.

Voilà très concrètement ce que ce projet changera pour vous :

- Vous pourrez vous impliquer dans la gestion de cette éolienne et comprendre les défis inhérents au secteur de l'énergie,
- Vous connaîtrez la provenance d'une partie de l'électricité que vous utilisez,

- Vous ferez une économie sur votre facture estimée à environ 40% sur la partie autoconsommée. Cette économie s'explique par la diminution du nombre d'intermédiaires et par la réduction du transport nécessaire pour apporter de l'électricité produite loin du lieu de consommation.

Voici les éléments pour pouvoir participer à ce projet :

- Vous devez être équipé d'un compteur Linky ou en faire la demande. Ces compteurs permettront, lorsque vous consommerez de l'électricité, de vous comptabiliser préférentiellement sur la source de l'éolienne. Cela vous permettra alors d'obtenir un taux de couverture via l'éolienne plus important.
- Souscrire à un second contrat avec le producteur lié à l'éolienne,
- Résider dans l'une des 20 communes éligibles,
- [Être recensé comme foyer intéressé en remplissant le formulaire dédié juste ici !](#)

Les 20 communes éligibles à ce projet citoyen sont les suivantes : *Saint-Ouen-d'Aunis ; Longèves ; Angliers ; Vérines ; Sainte-Soulle ; Dompierre-sur-Mer ; Périgny ; St Rogatien ; Clavette ; Montroy ; Bourgneuf ; Saint-Médard-d'Aunis ; St Christophe ; Aigrefeuille d'Aunis ; La Jarrie ; Croix-Chapeau ; Virson, ; Anais ; Salles-sur-Mer ; La Jarne.*

Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

Question d'un participant : « Combien de foyers sont actuellement intéressés par le projet de circuit-court ? »

Réponse d'Eolise : 86 foyers sont actuellement intéressés par le projet sur les 1000 attendus pour que le projet voit le jour. Cependant, nous restons optimistes car ce nombre de 1000 foyers a été déterminé à l'horizon 2025. De plus, le projet n'a pas encore été accepté en préfecture et nous savons que c'est un point bloquant pour le recensement au projet. Enfin, le spectre des consommateurs peut évoluer avec les intercommunalités, qui sont des clients importants et naturels, puis être élargi aux entreprises locales conformément aux décisions prises lors du premier groupe de travail.

Question d'un participant : « La majorité des élus ne communique pas sur le projet. La plupart des habitants pense que le projet est fini et qu'il ne verra pas le jour. Comment pouvons-nous avoir des informations sur le projet ? »

Réponse d'Eolise : Nous déplorons cette situation. Ce projet a toutefois été présenté aux élus et plusieurs documents sont mis à leur disposition. Vous pouvez consulter notre site Internet où vous trouverez des informations sur le projet, les lettres d'information distribuées sur les communes concernées par les projets de la Plaine d'Aunis et les comptes-rendus des réunions menées avec les habitants. Cependant, nous vous rejoignons sur le point qu'une communication plus importante de la part des élus donnerait plus de visibilité au projet.

Question d'un participant : « Les entreprises consomment plus que les riverains, ne sont-elles pas intéressées par le projet ?

Réponse d'Eolise : Effectivement, les entreprises pourraient être intéressées par ce projet de circuit-court énergétique. Cependant, un ordre de préférence a été établi lors d'un groupe de travail précédent et notamment par des personnes qui sont présentes dans l'assistance aujourd'hui. Ainsi, la consommation en circuit-court serait préférentiellement adressée :

- 1) Aux habitants des 20 communes concernées,
- 2) Aux collectivités (nous rappelons ici qu'elles ne bénéficient pas du bouclier tarifaire gouvernemental actuel),
- 3) Aux artisans locaux, aux petites et moyennes entreprises et aux commerces situés sur ces 20 mêmes communes peu importe leur raccordement (haute ou basse tension).

Ainsi, les particuliers seront toujours prioritaires sur la consommation de l'éolienne.

Question d'un participant : « Pour bénéficier de l'électricité produite par l'éolienne, dois-je prendre un abonnement en plus ? »

Réponse d'Eolise : Oui, vous devrez souscrire à 2 contrats d'énergie. Vous pourrez garder le contrat avec le fournisseur que vous avez aujourd'hui, mais vous devrez aussi avoir un contrat avec le fournisseur d'électricité verte qui gèrera l'éolienne du projet d'autoconsommation. Nous ne savons pas encore qui sera ce fournisseur car le projet n'est pas encore assez avancé, mais vous serez évidemment impliqués dans ce choix.

3.3 Retours d'expériences de projet d'autoconsommation : le Démonstrateur Atlantech

Présentation de Sarah ORMAZABAL, Cheffe de projet énergies renouvelables

La Rochelle a une ambition forte de devenir un territoire zéro carbone. Plusieurs entités travaillent conjointement (Communauté d'Agglomération de La Rochelle, Port Atlantique La Rochelle, Pôle Atlantech, la ville de La Rochelle, La Rochelle Université) pour atteindre cette neutralité en 2040. C'est pour réaliser cet objectif que le Pôle Atlantech a décidé d'axer sur les énergies renouvelables en autoconsommation.

Le Démonstrateur Atlantech a pour ambition de développer un quartier bas carbone dans La Rochelle. Les projets menés dans ce cadre ont pour vocation d'inspirer et d'apporter des premiers retours d'expérience afin de reproduire à terme ces expériences à plus grande échelle. C'est dans ce cadre que Sarah nous a présenté le modèle énergétique du Démonstrateur. [Si vous souhaitez retrouver la vidéo présentée par Sarah, cliquez ici.](#)

Le modèle mis en place sur la zone de Lagord correspond au modèle souhaité d'Eolise. Seul le moyen de production évolue : photovoltaïque pour Lagord et éolien pour Eolise. Ces deux projets ont la même base juridique et technique, seules les échelles de productions varient.

Enfin, le Démonstrateur Atlantech utilise déjà l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques pour faire fonctionner une usine et l'éclairage public. Elle souhaite à présent faire évoluer l'expérience en installant des panneaux photovoltaïques pour alimenter des habitations privées et publiques et des entreprises. Si l'électricité produite est toujours plus importante que les besoins en autoconsommation, alors elle est distribuée à la station de pompage située à proximité et/ou transformée en hydrogène vert et stockée sous forme d'hydrogène pour être utilisé autrement.



Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de cette thématique :

Question d'un participant : « Est-ce que le projet d'autoconsommation utiliserait aussi le réseau local ? »

Réponse d'Eolise : Comme pour le projet de consommation d'électricité en circuit-court du Démonstrateur Atlantech, les habitants profitant de l'électricité produite par l'éolienne seraient également rattachés au réseau Enedis. Il n'y aurait qu'un seul réseau : le réseau habituel, mais 2 sources de production. La démarche de circuit-court énergétique est avant tout comptable, c'est une démarche virtuelle.

La seule différence est que l'éolienne produit davantage que les panneaux photovoltaïques, donc la zone couverte par l'autoconsommation serait plus importante.

Question d'un participant : « Qu'est-ce que l'hydrogène vert ? »

Réponse du pôle Atlantech : L'hydrogène a plusieurs couleurs. Lorsqu'on parle d'hydrogène vert, c'est qu'il a été fabriqué à base d'énergies renouvelables. L'hydrogène gris est formé à partir d'hydrocarbures et l'hydrogène noir à partir de charbon. Les couleurs aiguillent sur la façon dont a été produit l'hydrogène et donc sur le taux de CO₂ émis pour le produire. Aujourd'hui, plus de 90% de l'hydrogène est produit à partir de combustibles fossiles.

Nota bene : L'hydrogène est produit par la séparation d'éléments chimiques dont l'atome H est un composant et par la mobilisation d'une source d'énergie.

Question d'un participant : « Quel est le rendement de l'hydrogène ? »

Réponse du pôle Atlantech : Le rendement de l'hydrogène est semblable à celui des moteurs thermiques. Il est de l'ordre de 20 à 30%. Plus le rendement est important, moins il y a de déperdition d'énergie.

Cependant, le rendement n'est pas la mesure à retenir pour comparer des sources d'énergie. Les deux critères qui semblent plus pertinents à retenir sont :

- Le prix de l'électricité,
- L'empreinte carbone générée (par exemple, l'hydrogène utilisé est-il vert ou noir. Cf: la question précédente).

Question d'un participant : « Les panneaux photovoltaïques ne produisent pas la nuit donc comment les habitants peuvent-ils consommer ? »

Réponse du pôle Atlantech : Certes, l'énergie solaire n'est pas disponible la nuit car les panneaux ne produisent pas. Néanmoins, le point que vous soulevez est pour nous celui du changement de comportement. Vous pouvez choisir de consommer aux instants où les panneaux photovoltaïques produisent le plus et lancer votre machine à laver à midi, recharger votre voiture électrique à 14h. De plus, les énergies renouvelables sont complémentaires : les éoliennes fonctionnent le jour comme la nuit et les panneaux photovoltaïques souvent quand il n'y a pas de vent. Ainsi, la nuit, les habitants consomment de l'électricité provenant d'une autre source énergétique.

Question d'un participant : « Pouvez-vous nous expliquer rapidement l'interconnexion des réseaux électriques ? »

Réponse du pôle Atlantech : Le réseau électrique français a été conçu pour être centralisé sur la base de l'énergie nucléaire. Il comporte un réseau de transport Haute tension et un réseau de distribution (moyenne et basse tension). Depuis quelques années nous développons des productions décentralisées, ce qui demande une adaptation du fonctionnement traditionnel du réseau puisque des petites centrales de production (des parcs photovoltaïques ou éoliens) sont rattachées au réseau national. Cela fonctionne car les différentes sources d'énergie sont complémentaires.

Ainsi, pour les personnes qui souhaitent autoconsommer, le réseau est identique. S'il n'y a ni vent ni soleil, ces habitations utiliseront l'électricité du réseau national et elles ne subiront ni coupures, ni travaux.

Question d'un participant : « Que devient le surplus produit s'il n'est pas consommé en circuit-court ? »

Réponse d'Eolise : L'excédent peut être redistribué sur le réseau Enedis et vendu à des personnes n'adhérant pas au circuit-court énergétique. Néanmoins, celles-ci ne bénéficieraient pas des avantages financiers. L'électricité produite par l'éolienne est d'abord réservée aux riverains adhérent au projet de circuit-court énergétique, mais elle pourrait ensuite être revendue voire stockée pour d'autres usages (comme l'hydrogène par exemple).



Question d'un participant : « Comment peut-on suivre à l'heure actuelle la production énergétique de la France en temps réel ? »

Réponse d'Eolise : Il existe un outil développé par Réseau de Transport d'Electricité (RTE) pour aider les consommateurs à mieux adapter leur consommation d'électricité à la production française. [Voici le lien du site web éco2mix](#). Vous pouvez suivre sur cette application la production d'électricité française et la consommation des Français région par région. Vous pourrez également suivre les émissions de CO2 générés par la production d'électricité.

Il existe aussi l'application [Ecowatt](#) qui aide à maîtriser sa consommation. C'est une sorte de météo de l'électricité qui vous aide à avoir une consommation plus responsable.

Question d'un participant : « Cette éolienne existe-t-elle aujourd'hui ? »

Réponse d'Eolise : Non, aucun des parcs éoliens n'existe aujourd'hui. Cette éolienne fait partie du projet éolien de l'Aubertière, projet aujourd'hui en instruction et en attente d'une décision préfectorale.

Question d'un participant : « Si l'électricité est redistribuée sur le même réseau que toute l'électricité, alors je ne vois pas la différence entre l'autoconsommation et la consommation dite traditionnelle. »

Réponse d'Eolise : On dit communément que l'électron va au plus près. Effectivement, il ne fait pas de différence entre les maisons qui ont souscrit à l'autoconsommation de celles qui n'y ont pas adhéré. La différence se fait au niveau de la distribution (d'où l'intérêt d'avoir un compteur Linky) : si le résident a souscrit au projet de circuit-court et que l'éolienne fonctionne, alors le compteur notera que la consommation a lieu en même temps que la production et la différence finale se fera sur la facture.

L'opération de circuit-court énergétique est avant tout une opération comptable et virtuelle. Néanmoins, l'intérêt de se faire recenser comme personne intéressée par l'autoconsommation est de soutenir le projet et l'initiative lancée par Eolise et de savoir concrètement si l'électricité que vous consommez est issue du renouvelable, ce que vous ne saurez pas sans adhérer au projet de circuit-court énergétique.

Question d'un participant : « Si l'un des 4 projets que vous avez déposés n'est pas retenu, le projet de circuit-court énergétique sera-t-il tout de même possible ? »

Réponse d'Eolise : Nous souhaitons mener ce projet de circuit-court énergétique pour de nombreuses raisons. Tout d'abord, c'est un projet auquel nous croyons. Ensuite, ce serait pour nous une grande fierté de le voir aboutir car ce serait la première éolienne en circuit-court énergétique française. Néanmoins, vous avez raison sur un point, l'opération doit rester équilibrée financièrement.

Ainsi il faut à minima que les 4 éoliennes de l'Aubertière soient autorisées pour que le projet de circuit-court énergétique puisse voir le jour. Cependant, en deçà de 4 éoliennes acceptées, le projet ne sera plus rentable et ne pourra pas se faire. De plus, plus il y a d'éoliennes acceptées (sur l'ensemble des projets), plus les gains sur la facture d'électricité seront avantageux pour les habitants grâce aux économies d'échelle réalisées sur l'ensemble des projets.



Question d'un participant : « Pourrait-on avoir un retour d'information en temps réel sur la production d'électricité de l'éolienne afin d'adapter notre consommation à la production ? »

Réponse d'Eolise : Bien sûr, ce serait possible de développer une application vous permettant de savoir si l'éolienne produit ou non en temps réel. Nous n'y sommes pas encore, mais cette application pourrait évidemment aider les habitants à développer des automatismes pour consommer aux moments de fonctionnement de l'éolienne.

Question d'un participant : « Quel est le montant d'investissement pour monter un tel projet ? »

Réponse d'Eolise : Une éolienne comme celle-ci coûte environ 4 millions ; cela comprend les études de développement, la construction, l'exploitation, etc. Approximativement 1 million est financé par les propriétaires (territoire, riverains, associations, Eolise ...), et 3 M€ par la banque. Une somme pourrait également être investie par les particuliers mais c'est un des points sur lesquels nous pourrions travailler ensemble.

3.4 Les remarques des participants

Vous trouverez ci-dessous les remarques et quelques questions qui ont été posées par les participants de cette réunion de partage. Ces remarques ont été classées par thèmes. Nous nous baserons sur ces remarques pour orienter nos démarches futures.

➤ **Thème :** La réunion de partage a rassemblé un faible nombre d'habitants.

Remarque d'un participant : « Je pense que le petit nombre de personnes présents ce soir s'explique principalement car les habitants pensent que le projet est abandonné. Ils ne suivent que la communication faite par les mairies et pensent qu'il n'y a plus de projet. »

Réponse d'Eolise : Nous pensons aussi qu'il y aurait plus de participants à nos réunions si les maires relayaient l'information. C'est pour pallier ce fait que nous communiquons sur Internet ou par des lettres d'informations par exemple. De plus, sur certaines communes des élus municipaux communiquent en faveur de notre projet.

Remarque d'un participant : « Quand les habitants seront certains que les projets sont acceptés, il y aura plus d'adhérents au projet. »

Remarque d'un participant : « Les opposants seront toujours opposés. »

Remarque d'un participant : « La discussion est toujours souhaitable. »

➤ **Thème :** Les mairies n'ont pas encore conscience de l'intérêt qu'elles ont à participer au projet de circuit-court énergétique.

Remarque d'un participant : « Pour que le projet soit plus soutenu, il faudrait que les maires communiquent. Vous pourriez également leur rappeler l'intérêt que les mairies auraient à adhérer à un tel projet. Les factures des mairies sont très importantes aujourd'hui. »

Remarque d'un participant : « Ce serait dommage que le projet se fasse sans les maires. »

Remarque d'un participant : « Je suis d'accord, c'est important que les collectivités aient accès à l'autoconsommation. »

Réponse d'Eolise : Dans le cadre du 1^{er} groupe de travail que nous avons organisé, il a été déterminé que les collectivités seraient prioritaires (après les habitants) pour bénéficier de ce projet de circuit-court énergétique.

- **Thème :** La communication sur ce projet pourrait être améliorée.

Remarque d'un participant : « Il faudrait RE-communiquer sur le projet. »

Remarque d'un participant : « Peut-être qu'en apportant des exemples concrets d'économies à réaliser les maires seraient plus intéressés par le projet. »

Réponse d'Eolise : Nous avons déjà apporté de nombreuses informations aux maires. Nous avons notamment organisé une réunion où étaient conviés l'ensemble des élus pour leur présenter le projet en juillet 2021. Nous continuons à les informer des avancées du projet et à les convier à ces instances. Nous sommes déjà très heureux d'avoir ce soir parmi nous des représentants de certaines communes qui soutiennent ce projet et nous espérons qu'ils seront de plus en plus nombreux.

- **Thèmes :** Le projet de circuit-court énergétique suscite l'intérêt.

Remarque d'un participant : « C'est intéressant d'ouvrir une éolienne aux habitants. Ça ne se fait pas sur tous les projets. »

Les remarques des participants ont été prises en compte et déclinées en plan d'action que vous trouverez aux pages 21 et 22.



3.5 Liens Internet pour vous replonger dans cette réunion de partage

Lien vers le site Internet détaillant l'avancement du projet de circuit-court énergétique : www.eoliennes-plainedaunis.fr/presentation-du-projet

Si vous souhaitez être recensé comme personne intéressée par le projet d'autoconsommation collective et citoyenne :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeaES3FABX3un2kmOtFaB0JDK1dFPJWvCVVbTVWMmY9miTr0w/viewform>

Lien vers la vidéo d'autoconsommation présentée par le Pôle Atlantech de La Rochelle : <https://www.youtube.com/watch?v=KybrhcFXyyA>

Lien vers le site éco2mix : <https://www.rte-france.com/eco2mix>

Lien vers le site ecowatt : www.monecowatt.fr

4. Le plan d'action

Nous avons noté et organisé toutes les remarques et les suggestions des participants lors de cette réunion de partage, et nous avons convenu d'un plan d'action pour l'hiver 2022-2023.

Les actions proposées par les participants à cette réunion sont principalement basées sur la communication.

Les deux publics ciblés par notre communication sont :

- Les élus locaux, car ils sont des relais d'information influant sur le territoire,
- Les habitants, qui, par leur soutien au projet de circuit-court énergétique contribuent à révéler un besoin actuel des populations.

Pour nous adresser à ces deux publics, nous allons mener des opérations simultanément :

Pour mobiliser les **élus locaux** nous allons :

- **Ré-ouvrir la communication** avec eux en les contactant individuellement et en leur proposant un rendez-vous.

Mené par :	Soutenu par :	Pour :
Eolise	Les élus locaux favorables au projet	Novembre 2022

- Accompagner les élus locaux favorables au projet dans leur volonté de **présenter le travail que nous avons mené ensemble** aux élus pour l'instant défavorables au projet.

Mené par :	Soutenu par :	Pour :
Les élus locaux favorables au projet	Demopolis Concertation et Eolise	Novembre et décembre 2022

Pour mobiliser les **habitants** nous allons :

- Continuer à **vous informer via la distribution de lettres d'information.**

Mené par :	Soutenu par :	Pour :
Eolise	Demopolis Concertation	Janvier 2023



- Vous accompagner dans votre volonté de **diffuser l'information relative au projet de circuit-court énergétique autour de vous.**

Mené par :	Soutenu par :	Pour :
Les habitants favorables au projet de circuit-court énergétique	Les équipes d'Eolise et de Demopolis Concertation, Les élus locaux favorables au projet	En continu

Si vous avez des idées d'actions ou que vous souhaitez nous accompagner dans la réalisation de celles-ci, nous sommes évidemment preneurs de toutes vos suggestions. Vous pouvez nous contacter via le site Internet des projets dans l'espace contribution, ou sur l'adresse mail du projet.



5. Contacts

Pour joindre l'équipe projet d'EOLISE ou l'équipe de concertation DEMOPOLIS
CONCERTATION : eoliennes-aunis@eolise.fr

Ou rendez-vous sur le site Internet du projet :
www.eoliennes-plainedaunis.fr